

ID: 036-243600350-20180927-2018_0093-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE Département de l'INDRE Arrondissement de LA CHATRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHATRE ET SAINTE SEVERE

Place du Général de Gaulle 36400 LA CHATRE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27/09/2018 N°: 2018_0093

Nombre	le membres	4654650000
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
47	33	37

Vote

A l'unanimité

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018, le 27 Septembre à 18:00, le Conseil Communautaire de La Châtre et Sainte Sévère s'est réuni à la Salle de La Chapelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAUGERON François, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués communautaires le 20/09/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 20/09/2018.

<u>Présents</u>: M. DAUGERON François, Président, Mmes et MM. BIHEL Céline, BLIN Michel, BOURY Jean-Claude, CHARASSON Patrick, CHERAMY Pascal, COUTURIER Pascal, DEFOUGERE Gérard, DORADOUX Jean Luc, GIRAUD Bernard, JUDALET Patrick, LABESSE Elisabeth, LACOU Patrick, LAMBILLIOTTE Patrick, LAMY Danielle, MALOT Madeleine, MEDAR Jean-Michel, MENARD Catherine, MICHOT Antoine, NICOLET Jean-Pierre, NONIN Patrick, PARGUEL Pierre, PATRIGEON Philippe, PEDARD Jean-Pierre, PETERS William, PICHON Jean-Claude, REBILLAUD Jean François, RIVIERE Christiane, TEINTURIER Jacqueline, VERNAUDON Sophie, VERRIER Alain, WEINLING Eric, MM: BOURY GUY,

Suppléant(s): MM: BOURY GUY (de BRUNET Didier),

Excusé(s) ayant donné procuration : LEUILLET Marie-Laure à GIRAUD Bernard, PALAT Monique à JUDALET Patrick, RICHARD Benoit à RIVIERE Christiane, VILCHES PARDO Patricia à PICHON Jean-Claude,

Excusé(s): AUBRUN SASSIER Philippe, BRUNET Didier, GALBERT Monique, GENICHON René, GUERIN Daniel, GUILLEMAIN Alain, JULIEN Pierre, MANCOIS Jean Luc, PERROT Christian, ROUILLARD Maryse, ROUSSEAU Michel.

A été nommée secrétaire : LAMY Danielle

Objet : AMENAGEMENT DE l'ESPACE – Arrêt du projet de PLU de LA CHATRE et bilan de la concertation

Par délibération du 24 janvier 2011, le conseil municipal de La Châtre a prescrit la révision générale du POS et l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de La Châtre à appliquer sur la totalité du territoire communal, défini les objectifs poursuivis et fixé les modalités de la concertation.

Le projet de PLU de La Châtre est achevé, il comprend les documents suivants :

- Le Rapport non technique et le rapport de présentation
- Le PADD
- Les OAP
- Le règlement avec annexe



Envoyé en préfecture le 01/10/2018

Reçu en préfecture le 01/10/2018

Affiché le 01/10/2018



ID: 036-243600350-20180927-2018_0093-DE

- Les emplacements réservés
- Les documents graphiques (3 plans de zonage)
- Les servitudes d'utilité publique
- Les annexes

Par ailleurs, le projet de PLU La Châtre a été réalisé, conformément aux obligations légales, et conformément aux modalités de concertation suivantes :

- Affichage des plans en mairie
- Mise à disposition du public des études au fur et à mesure de leur réalisation.
- Concertation qui se déroulera durant toute la durée des études (dossier de concertation, affichage des comptes-rendus)
- Mise à disposition de registres d'observations en Mairie de La Châtre servant à accueillir par écrit les remarques et observations.

Le bilan de cette concertation peut être dressé ainsi :

- L'affichage de la délibération de prescription a bien été effectué ;
- Les études ont été mises à disposition du public tout au long de la procédure de révision ;
- Le registre d'observation servant à accueillir par écrit les remarques et les observations était à disposition du public. Neuf observations qui ont été prises en compte par la commission PLU.
- une exposition publique durant 2 mois du 6 novembre 2017 à fin janvier 2018.
- La tenue d'une réunion publique le 23 avril 2018.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 151 1 à L. 153 60, et R. 151 1 à R. 153 22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2011 prescrivant la révision générale du POS et prescrivant l'élaboration du PLU ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de La Châtre et Sainte-Sévère ;

Vu la délibération n° 2017_0129 du Conseil Communautaire du 21 septembre 2017 portant débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ARRETE le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de La Châtre tel qu'il a été présenté.
- Dresse le bilan de la concertation mise en œuvre en application des articles L. 103-2 à L. 103-6 du code de l'urbanisme conformément au rapport présenté.
- CHARGE le Président de la Communauté de Communes de La Châtre-Sainte-Sévère de poursuivre la procédure légale ayant pour but l'approbation du PLU.

Pour copie conforme : Le Président, François DAUGERON

1.